

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE ORDINAIRE du 13 juin 2024

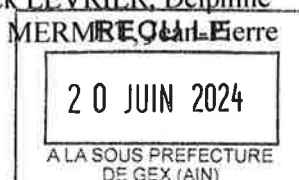
L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
06/06//2024

Etaient présents : Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER, Delphine
GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY, Jacques MERMEILLAN, Pierre
GROSGURIN

Date d'affichage
06/06/2024

Excusée :
Absent : Gilles PERONNET



Elue secrétaire de séance : Dephine GABRIEL-ROBEZ

Objet de la délibération : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) pour la réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le Refuge de la Loge, appartenant à la commune, est le seul « refuge étape » sur le GR9 entre les Rousses (Jura) et Menthières massif Jura Gessien Montagne de l'Ain.

Il est indispensable que ce bâtiment puisse rester dans le patrimoine de la collectivité pour garder l'assurance à terme d'un usage de « refuge d'altitude » et donc nécessaire d'effectuer des travaux. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER (Fond Européen de développement Régional).

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
<i>Détail des postes</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financements</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>en %</i>
Réfection et réhabilitation du Refuge de la Loge	1 187 000	FEDER	712 200	60%
		<i>Region Aura</i>	<i>178 050</i>	<i>15%</i>
		<i>FNADT</i>	<i>118 700</i>	<i>10%</i>
		<i>Département de l'Ain</i>	<i>118 700</i>	<i>10%</i>
		<i>Fonds propres de la commune</i>	<i>59 550</i>	<i>5%</i>
TOTAL	1 187 000	TOTAL	1 187 000	100%

Le conseil ouï l'exposé du maire

Après avoir délibéré par voix 07 POUR 00 contre 00 abstention

ADOPTÉ l'opération, réfection et réhabilitation du refuge de La Loge

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE une subvention de **712 500 €** auprès du FEDER soit **60%** du montant HT du projet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD

